

Eneco Gaz Naturel Variable

Carte tarifaire février 2020 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture de gaz naturel aux particuliers en Flandre et en Wallonie.



Tous les prix incluent 21% TVA

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	+	CONSOMMATION (€cent / kWh)		
		2,52	>	Tarif trimestriel
50,00		2,55	>	Estimation annuelle
		(0,1 X TTF103 + 0,637) X 1,21	>	Formule tarifaire

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS GAZ NATUREL : Utilisation de réseaux de distribution

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

	`		,		
Gestionnaire de réseau	T1 > 0 - !	5.000 kWh	T2 > 5.001 - 150.000 kWh		Relevé de compteur
Gestionnaire de reseau	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	(€ / an)
FLUVIUS (GASELWEST)	16,52	2,42	72,72	1,29	5,90
FLUVIUS ANTWERPEN (IMEA)	13,65	2,02	85,32	0,59	5,90
FLUVIUS (IMEWO)	17,64	2,55	98,98	0,93	5,90
FLUVIUS LIMBURG (Inter-energa)	13,79	1,69	51,03	0,96	5,24
FLUVIUS (INFRAX WEST)	7,50	2,78	85,97	1,21	5,24
FLUVIUS (INTERGEM)	13,33	1,97	64,38	0,96	5,90
FLUVIUS (IVEG)	15,83	2,14	81,26	0,83	5,24
FLUVIUS (IVEKA)	13,21	1,92	70,95	0,77	5,90
FLUVIUS (IVERLEK)	16,04	2,34	79,98	1,05	5,90
ORES (Brabant Wallon)	29,66	3,99	123,99	1,72	-
ORES (Hainaut gaz)	28,64	4,50	117,65	2,19	-
ORES (Luxembourg)	26,08	3,36	101,74	1,46	-
ORES (Mouscron)	25,89	3,55	100,62	1,73	-
ORES (Namur)	30,07	4,32	126,48	1,91	-
FLUVIUS (SIBELGAS)	18,02	2,67	99,93	1,04	5,90
TECTEO (ALG)	31,82	3,39	112,29	1,78	-

Eneco Gaz Naturel Variable est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellem la base du paramètre d'indexation ITF103. Plus d'informations sur ce paramètre dindexation sur eneco.be/indexation. Les prix in sur cette carte tarifaire sont estimés. D'une part, le tarif trimestriel est calculé sur la base de la dernière valeur connue de l'index (1er trimestre 2020 : 14,74632 € / MWh). D'autre part, le tarif annuel est estimé basé sur une estimation de la valeur moyenne pondé TTF103 au cours des 4 trimestres consécutifs à partir du trimestre en cours (1er trimestre 2020 : 14,7143 € / MWh). Eneco est en d'modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans co uà condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de la transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération que peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours c sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsabl répercutées entièrement sur	diqués TF103 erée de roit de e sens, fournie bus les 'Eneco alculée onction e, sont ec une
des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsabl	e, sont
répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients particuliers av	ec une

(1) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 012002 pour la Flandre et la Wallonie. / Valable du 1er février 2020 au 29 février 2020 inclus. / BC_032_012002_FR_ENECO_GAS_VARIABLE

TAXES GAZ NATUREL

(fixées par les autorités publiques)

Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie)						
Redevance de raccordement 0 - 100 kWh / an	0,0075 €					
Redevance de raccordement < 1 GWh	0,0075 €cent / kWh					
Prélèvements pour le gaz naturel (Fédéral) (€cent / kWh)						
Cotisation sur l'énergie	0,12073					
Cotisation fédérale (1)	0,07512					

FRAIS DE TRANSPORT GAZ

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Pour l'année 2020, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,182 Ccent / kWh (TVA incluse). Pour plus d'informations, consultez www.fluxys.com.